



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-121352>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **24-121352**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Oppic

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Loisirs, culture et culte

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Marché de maîtrise d'oeuvre pour la remise à niveau technique partielle du Palais de Tokyo

**Description** : L'objectif principal de l'opération est de rénover le clos-couvert, les installations courants forts et remplacer les éléments amiantés au cours d'une opération de travaux lors de la fermeture du Palais de Tokyo, qui devra être réduite autant que possible. Si les conditions de réalisation le permettent, des travaux sur les installations courant faible ainsi que sur les équipements de chauffage, ventilation et climatisation pourront être envisagés. Le but de ses travaux est d'améliorer les performances environnementales du bâtiment en cohérence avec le niveau d'intervention envisageable au regard des contraintes ainsi que le confort thermique des espaces de travail. L'enveloppe financière des travaux est fixée à 20 MEuros HT (valeur avril 2023). La consultation est relative au marché de prestations intellectuelles (études et contrôles) nécessaires à l'exercice du rôle de maître d'oeuvre des travaux de remise à niveau technique partielle du Palais de Tokyo. Les missions confiées au maître d'oeuvre sont les suivantes :  
Missions de base : APS APD PRO/DCE (dossier de consultation) ACT VISA DET AOR Missions complémentaires : DIAG Etude patrimoniale et historique EXE partielle SYNTHÈSE ACEM CSSI ENV

**Identifiant de la procédure** : 5fe41c64-1fad-4c73-ac19-6200c248536d

**Identifiant interne** : J244 Palais de Tokyo

**Type de procédure** : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

**La procédure est accélérée** : non

### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** 13 avenue du Président Wilson

**Ville :** Paris

**Code postal :** 75116

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** Les groupements devront réunir les compétences suivantes : - Compétence en architecture au sens de l'article 3 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, DPLG ou HMNOP pour le mandataire du groupement ; - Compétence en architecture du patrimoine (l'architecte devra être inscrit à l'ordre des architectes et être un architecte du patrimoine diplômé de l'école de Chaillot ou équivalent) ; - Expertise technique sur le clos couvert des bâtiments (toitures, verrières, menuiseries extérieures) ; - Expertise technique structurelle ; - Expertise technique courant fort/courant faible ; - Expertise technique CVC ; - Expertise environnementale ; - Expertise technique en sécurité incendie ; - Expertise technique dans la gestion du risque amiante/plomb et dans leur dépollution ; - Economie de la construction. Le cas échéant, les candidats peuvent soumissionner sous forme de groupement d'entreprises solidaire ou conjoint, en application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24, R. 2142-26 et R. 2142-27 du Code de la commande publique. En cas de groupement, l'agence d'architecte devra impérativement être le mandataire. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement. Un même opérateur économique ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement. Les autres BET et spécialistes peuvent soumissionner dans plusieurs équipes.

### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

### 2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0014

**Titre :** Marché de maîtrise d'oeuvre pour la remise à niveau technique partielle du Palais de Tokyo

**Description :** La consultation est relative au marché de prestations intellectuelles (études et contrôles) nécessaires à l'exercice du rôle de maître d'oeuvre des travaux de remise à niveau technique partielle du Palais de Tokyo.

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

**Options :**

**Description des options :** Le contrat comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle. Le contenu des missions scindé en tranche ferme et tranche optionnelle est précisé dans l'annexe n°1 du CCAP (missions du MOE Palais de Tokyo) Les durées prévisionnelles des tranches sont d'environ 14 mois pour la tranche ferme et 40 mois pour la tranche optionnelle. Pour la mission de base : La tranche ferme comprend les éléments suivants : - Une mission d'études d'Avant-Projet Sommaire (APS), - Une mission d'études d'Avant-Projet Détaillée (APD), La tranche optionnelle comprend les éléments suivants : - Une mission d'études de Projet (PRO/DCE), - Une mission d'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT). - Une mission VISA, - Une mission de direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET), - Une mission d'assistance aux opérations de réception (AOR). Pour les missions complémentaires : - F2d mission de diagnostics (DIAG), uniquement en tranche ferme. - F3d mission d'étude patrimoniale et historique, uniquement en tranche ferme. - F4d mission complémentaire d'EXE partielle (établissement des DPGF), uniquement en tranche optionnelle. - F5d mission complémentaire de direction de la cellule synthèse (SYNTHESE), uniquement en tranche optionnelle. - F6d mission d'assistance et de conseil à l'exploitation et la maintenance du bâtiment (ACEM), répartie en tranche ferme et tranche optionnelle - F7d mission environnementale \_ répartie en tranche ferme et tranche optionnelle - F8d mission de Coordination des systèmes de sécurité incendie (CSSI) répartie en tranche ferme et tranche optionnelle Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier ultérieurement au maître d'oeuvre un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique

### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 66 Mois

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** Le marché prendra fin à l'expiration de la période de garantie de parfait achèvement (GPA) des marchés de travaux la plus tardive, éventuellement prolongées. La durée complète de la mission du titulaire est estimée à 54 mois, hors période de garantie de parfait achèvement (GPA). Tout dépôt de plis doit être dématérialisé sur le site [marches-publics.gouv.fr](http://marches-publics.gouv.fr) Visite de site : une visite de site sera imposée en phase offre à tous les candidats admis à déposer une offre, sous peine de rejet de leur offre. La visite est envisagée le 8 janvier 2025, les informations et les modalités d'organisation seront transmises ultérieurement aux candidats sélectionnés  
Autres informations complémentaires : Le dossier de consultation des entreprises est mis gratuitement à disposition de chaque candidat en téléchargement depuis la plate-forme

de dématérialisation de l'OPPIC : <https://marches-publics.gouv.fr> Le téléchargement du dossier pourra se faire librement sans inscription préalable à la plateforme, ils ne seront pas automatiquement informés des éventuelles modifications et compléments apportés au dossier. La prime est d'un montant de 15 000,00 Euros HT. Elle sera versée dans les conditions prévues à l'article 7.4 du Règlement de la consultation. Les variantes libres sont interdites. Il n'y a pas de variante imposée. Pour obtenir des renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient utiles lors de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 10 jours avant les date et heure limites, une demande par la plateforme PLACE. Le pouvoir adjudicateur auditionnera les 3 candidats retenus à l'issue de la phase de candidature. A l'issue de ces auditions, le pouvoir adjudicateur peut entamer des négociations dans les conditions définies à l'article 5.7 du Règlement de la consultation. Plusieurs phases successives de négociation pourront être organisées de manière à réduire le nombre d'offres à négocier. Le pouvoir adjudicateur se réserve également le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

#### 5.1.9 Critères de sélection

##### Critère :

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** A partir des justificatifs remis, la liste des candidats retenus sera établie en tenant compte des garanties techniques et financières présentées sur la base des critères de sélection suivants : 1. La qualité des références. 2. Les capacités techniques et financières des candidats. Ces deux critères étant appréciés au regard des enjeux du projet, notamment en termes de pertinence et de composition de l'équipe candidate. Le pouvoir adjudicateur auditionnera les 3 candidats retenus à l'issue de la phase de candidature. A l'issue de ces auditions, le pouvoir adjudicateur peut entamer des négociations dans les conditions définies à l'article 5.7 du Règlement de la consultation. Plusieurs phases successives de négociation pourront être organisées de manière à réduire le nombre d'offres à négocier. Le pouvoir adjudicateur se réserve également le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

Nombre maximal d'offres acceptées : 3

##### Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

**L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

##### Critère :

**Type :** Prix

**Description :** Le prix des prestations est noté sur 10 et pondéré à 40% L'offre financière conforme la plus basse se verra affecter la note maximale. Les autres propositions seront notées par rapport à cette offre selon la formule suivante :  
Note prix global = 10 x valeur de l'offre la plus basse / valeur de l'offre du candidat

Les candidats dont les offres financières seront jugées incohérentes pourront être questionnés par le représentant du pouvoir adjudicateur.

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** La valeur technique de l'offre est notée sur 10 et pondérée à 60% à partir des éléments fournis dans le mémoire méthodologique et technique

Sous-critère 1 : Compréhension, économie et planning du projet (4 points) - Sous-critère 1.1 : Pertinence de la compréhension et de l'analyse critique de l'opération / du programme (2 points) - Sous-critère 1.2 : Pertinence de l'analyse économique du projet (2 points) - Sous-critère 2 : Moyens humains dédiés à l'opération (4 points) - Sous-critère 2.1 : Phase conception : pertinence de la composition, de l'organisation et des compétences (qualifications et expériences) des équipes dédiées au marché (2 points) - Sous-critère 2.2 : Phase exécution : pertinence de la composition, de l'organisation et des compétences (qualifications et expériences) des équipes dédiées au marché (2 points) - Sous-critère 3 : Mode opératoire technique proposé (2 points) - Sous-critère 3.1 : Pertinence de la méthodologie détaillée de l'ensemble des travaux à réaliser (2 points) - Sous-critère 3.2 : Pertinence de la méthodologie détaillée d'intervention au regard des contraintes de chantier et de l'objectif de maintien de l'activité des différentes concessions (1 point)

**5.1.11 Documents de marché**

**Date limite de demande d'informations complémentaires :** 12/11/2024 à 12:00

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marchespublics.gouv.fr>

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marchespublics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 22/11/2024 à 12:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Pas encore connu

**Facturation en ligne :** Autorisée

**La commande en ligne sera utilisée :** oui

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

**Informations relatives aux délais de recours :** \* Référé précontractuel : avant la conclusion du marché (articles L5511 à 12 et R5511 à 6 du code de justice administrative)

# \* Référé contractuel : à défaut de publication d'un avis d'intention de conclure et du respect du délai de suspension de signature de 11 jours, action à exercer dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (articles L55113 à 23 et R5517 à 10 du code de justice administrative) # \* Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R4211 et R4213 du Code de justice administrative) # \* Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique : non**

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Paris

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** Tribunal administratif de Paris

**Numéro d'enregistrement :** 17750005500013

**Adresse postale :** 7 rue de Jouy

**Ville :** Paris

**Code postal :** 75004

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** greffe.ta-paris@juradm.fr

**Téléphone :** 0144594400

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de recours**

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Oppic

**Numéro d'enregistrement :** 18009208200023

**Adresse postale :** 30 RUE DU CHATEAU DES RENTIERES

**Ville :** Paris

**Code postal :** 75013

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** departement.marches@oppic.fr

**Téléphone :** 0144977800

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis :** 5b17e495-5376-4340-83ea-fcb2bae1899d - 02

**Type de formulaire :** Mise en concurrence

**Type d'avis :** Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 23/10/2024 à 16:57

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

### **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 23/10/2024